

**TOUJOURS DE FOOT** **CANAL+**  
**VIVEZ PLUS DE 800 MATCHS EN EXCLUSIVITE**

# LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 255 du jeudi 22 septembre 2022 / Prix : 250 F CFA

P.4  
**Les 10 remèdes de Faure Gnassingbé contre la vie chère**

INSALUBRITÉ GRANDISSANTE DANS LE GRAND LOMÉ P.3

# Saleté dans les communes

- Agoè-Nyivé 3 et Agoè-Nyivé 6 : mauvaises élèves

NATIONAL P.7

## « Miabé Africa » offre des kits scolaires à 132 enfants

ENTREPRISE P.4

## DIWA Industries certifiée ISO 9001 : 2015

**C'est Réparti!**  
**30 Nov - 18 Déc 2022**  
**Foire de toutes les opportunités**  
**LOME**

THÈME: **COMPÉTITIVITÉ DES BIENS ET SERVICES POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE POST COVID 19**

- + 1000 EXPOSANTS
- + 300 000 VISITEURS
- 90 000 M<sup>2</sup> D'ESPACE





sans sucres  
ajoutés

**NOUVEAU**

# C'KOOOL ÇA COULE

## BIERE LEGERE!



**EAU MALT HOUBLON**

L'abus de l'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

\*Prix de vente maximum conseillé

**BIERE**  
Brossée & embouteillée par la SNB - 27 BP 28 Lomé  
Togo Tél : 22 22 03 77 à consommer de pré-  
férence avant le **file** sur la bouteille  
EAU - MALT - HOUBLON

**400\***  
**fcfa**

INSALUBRITÉ GRANDISSANTE DANS LE GRAND LOMÉ

# Saleté dans les communes

Dans les communes Agoè-Nyivé 3 et Agoè-Nyivé 6, tout endroit est bon pour y jeter les ordures, notamment aux abords de la voie publique. Et cette habitude des populations se perpétue sous le regard insouciant des autorités municipales.

Que ce soit des petits enfants qu'on retrouve, chargés de cuvettes remplis de déchets destinés aux dépotoirs sauvages dressés en bordure de route ou encore des adultes qu'on peut aisément apercevoir jeter des épiluchures sur la chaussée au travers des portières de véhicules en circulation, on peut aisément conclure que ceci n'est que l'une des nombreuses conséquences de l'incivisme de la population.

Nous sommes sur la Route Nationale 1, précisément sur le tronçon Lomé-Tsévié. Au niveau du premier carrefour d'Adétikopé appelé Adroukpapé, un tas d'immondices trône à proximité de la voie publique. Dans ce décor insalubre, circuler simultanément sur une même bretelle devient alors impossible pour les automobilistes. A chaque passage d'un camion, bus ou tout autre gros porteur, la circulation est bloquée, en raison des tas d'ordures répandues de part et d'autres des voies.

Du spectacle qu'offrent ces tas d'ordures au quotidien, la déduction évidente est que la commune d'Agoè-Nyivé 6 et ses environs sont confrontés à un véritable problème d'assainissement et de gestion des déchets. Une situation qui non seulement, a son lot d'impacts négatifs sur l'environnement et la santé des populations, mais aussi qui laisse entrevoir une défaillance dans la politique de gestion des déchets mise en œuvre dans cette commune, pour peu qu'elle existe réellement.

## Impacts environnementaux

D'après Prosper Sèkdja Samon, Docteur en Sociologie Urbaine et Environnementale à l'Université de Lomé, la gestion des déchets dans Agoè-Nyivé 6 se présente comme une épine dorsale. Les conséquences directes et visibles d'une visite dans cette commune sont les dépotoirs sauvages à ciel ouvert mal entretenus qui naissent un peu partout.

Et cela n'est pas sans impacts. « Les dépotoirs sauvages dans la commune d'Agoè-Nyivé 6 sont vecteurs de trois types

de pollution : une pollution visuelle, une pollution olfactive et une pollution d'ordre esthétique. L'ensemble de ces pollutions influe sur la santé des populations, mais en même temps sur les infrastructures. Du point de vue de la santé, ces déchets peuvent être sources de maladies hydriques (diarrhée, dysenterie etc.) », a diagnostiqué d'entrée le docteur.

Un impact parfois imperceptible par les populations, mais que vient exacerber d'autres facteurs climatiques. « Quand il pleut sur ces déchets et que les eaux arrivent à infiltrer le sol, ces eaux déjà polluées vont directement impacter négativement la nappe phréatique. Nous savons que de plus en plus, les Togolais ont tendance à créer des forages d'eau chez eux. L'issue de ces forages peut porter préjudice à la population », précise-t-il.

## De la nécessité d'une bonne gestion des ordures ménagères

La loi de l'environnement au Togo dans son article 4 stipule que toute personne vivant sur le territoire national a le devoir de contribuer à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement togolais. Au regard de cette loi et forts des prérogatives qui leur ont été données, il y a urgence que les autorités communales d'Agoè-Nyivé 6 doivent s'activer sur le terrain.

Selon Prosper Sèkdja Samon, la mairie d'Agoè-Nyivé 6 devrait beaucoup sévir et revoir sa copie. « La loi sur la pollution de l'environnement au Togo ne doit pas dormir dans les tiroirs. Les autorités communales doivent sévir jusqu'à la dernière rigueur afin de limiter les maux auxquels sont exposées les populations », a-t-il affirmé.

Aussi ajoute-t-il, « il est également important de situer les responsabilités. Je pense à deux entités : l'Etat doit se charger de la préservation de l'environnement. L'état doit reprendre en main la gestion de l'environnement et surtout urbain. C'est plus du quart de la population Togolaise qui subit ces problématiques environnementales qui indirectement portent préjudice à leur santé. En seconde position,



il faut arriver à éduquer et à amener les citoyens à prendre soin de l'environnement afin que ces faits soient évités. Quoi qu'on dise, l'environnement est le soubassement de tout homme. La protéger, c'est protéger l'humanité. »

proximité de leurs domiciles et exigent sa délocalisation en urgence.

A en croire des riverains que nous avons interrogés, tout a commencé le lundi 19 septembre 2022. Des camions chargés d'ordures, venus nul



## Agoè-Nyivé 3 : le comble

Depuis quelques jours, les habitants du quartier Vakpossito dans la commune d'Agoè-Nyivé 3 sont obligés, malgré eux, de partager leur environnement avec un dépotoir sauvage. Une situation très vite devenue insoutenable, notamment pour ceux vivant sur la voie qui mène au carrefour AISED. Entre désespoir et révolte, ils s'insurgent contre la présence de ce voisin peu commode à

ne sait d'où, ont commencé à décharger leurs contenus, dans ce qui s'apparente à un lot vide devant leurs domiciles, situés dans la première ruelle après le commissariat de Vakpossito. Et il n'a pas fallu 48 heures pour que la situation se complique davantage.

D'après d'autres riverains, depuis ce lundi, le site ne cesse d'être alimenté par des quintaux de détritiques issus des ménages. La décharge sauvage ainsi constituée en

plein quartier empoisonne l'existence aux personnes vivant dans les environs par des odeurs nauséabondes qui s'en dégagent, entre autres. Une préoccupation pour les riverains qui craignent déjà des incidences sur leur santé.

« C'est inadmissible ! Comment peut-on avoir une mairie et permettre qu'on transforme notre devanture en un dépotoir sauvage. Regardez vous-même on ne peut même pas respirer ! », s'insurge Koffi, un riverain de passage, visiblement très remonté. Pour Da Ayélé dont le domicile se situe juste en face de la décharge, c'est un calvaire. Elle raconte que depuis que ce dépotoir a été créé, ses plats sont recouverts de mouches et il est difficile pour elle et ses enfants de respirer.

Mais, sur le même dépotoir l'on a pu observer des dizaines de personnes, dont des enfants farfouillant dans les déchets. Vêtus sobrement, sans protection, armés d'un simple bâton et de sacs, ils sont venus en quête de produits « recyclables » ou d'autres objets qu'ils pourraient revendre. Un spectacle désolant, mais qui est monnaie courante sur les sites de la plupart des dépotoirs.

## Menace réelle pour les riverains et pour la santé publique

A l'heure où nous publions cet article, nous n'avons pu avoir aucune information, ni sur le commanditaire de la création de ce dépotoir, ni sur les raisons qui ont motivé ce choix. Mais, force est de constater qu'aussi simple que cela paraisse, c'est ainsi que sont nés de nombreux dépotoirs sauvages de véritables « hydres de Lerne », quasi-indestructibles dans des quartiers de Lomé.

Face à la menace que représente la situation au quartier Vakpossito, les riverains lancent un appel à la commune d'Agoè-Nyivé 3 ainsi qu'au ministère de l'environnement afin qu'ils interviennent pour mettre fin à cette désagréable situation, qui représente un enjeu de santé publique mis en lumière par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

**Cet article a été rédigé avec le soutien de l'Association Togolaise des Journalistes Engagés pour l'Environnement (ATJ2E)**



TOGO

# Les 10 remèdes de Faure Gnassingbé contre la vie chère

Le Président Faure Gnassingbé a présenté dix mesures contre la vie chère, afin de soulager les couches sociales en ces moments difficiles sur le plan socio-économique. Ces mesures vont de l'augmentation de la valeur indiciaire des salaires et pensions de retraite à des subventions de certains produits essentiels

La première des mesures annoncées est l'« augmentation de 10% de la valeur indiciaire des salaires et pensions de retraite pour les fonctionnaires civils et militaires et les retraités du secteur public ». Au total, 22,5 milliards de francs CFA (environ 34,3 millions de dollars) seront alloués chaque année par l'État togolais pour faire respecter cette mesure.

Faure Gnassingbé accompagne cette mesure d'une revalorisation additionnelle de 5% de la pension de retraite pour tous les retraités du secteur public (civil et militaire) et du secteur privé.

Il a également été annoncé « une indemnité mensuelle de transport de 10 000 francs CFA (15,23 USD) à titre exceptionnel pour chaque fonctionnaire de l'État, payable hors bulletin ». L'objectif de cette mesure, a annoncé Yaya, est de les aider « à faire

face à la hausse des frais de déplacement par ces temps difficiles ». Il affirme que cette mesure coûtera à la caisse de l'État un total de 8,8 milliards de francs CFA (soit 13,4 millions USD environ).

Le chef de l'État togolais a décidé en outre de gratifier les fonctionnaires et retraités togolais « du reliquat de l'avance sur salaire consentie en janvier 2022 », soit donc sur les 8 mois restants à rembourser afin de leur permettre de faire face à la rentrée scolaire et à la cherté de la vie. Le total fait un manque à gagner pour l'État de 7,1 milliards de francs CFA (10,8 millions USD).

Yaya a aussi annoncé une gratification spéciale du chef de l'État pour une valeur de 3 milliards de francs CFA (4,57 millions USD environ) par transfert monétaire direct au profit des parents d'élèves, pour l'achat des fournitures



scolaires et d'une subvention de 2,5 milliards de francs CFA (3,8 millions USD) pour l'acquisition des manuels d'écriture et de lecture pour les élèves de l'enseignement primaire.

## Subvention sur les engrais et le pétrole

La septième mesure prise par le président togolais Faure Gnassingbé, porte sur l'augmentation de la subvention pour les engrais de 6 milliards de francs CFA (9,14 millions USD environ) pour la porter

à 7,5 milliards de francs CFA (11,42 millions USD). Ceci afin de « permettre de stabiliser les prix » des engrais pendant la durée de la campagne agricole 2021-2022 et au profit des agriculteurs.

Il a également été fait mention d'une dotation additionnelle de la subvention aux produits pétroliers de 30 milliards de francs CFA (4,57 millions USD environ) pour la porter à 37,8 milliards de francs CFA (57,578 millions USD).

Cette « mesure est prise afin de

poursuivre le soutien de l'État face à la flambée des prix des produits pétroliers induite par la situation géopolitique au plan international et la hausse du coût du dollar », a expliqué le ministre togolais des finances et de l'économie.

Les deux dernières mesures portent sur une « dotation additionnelle de la subvention au gaz domestique de 7,7 milliards de francs CFA (11,73 millions USD environ) pour la porter à 9,3 milliards de francs CFA (14,166 millions USD environ), afin de continuer à soutenir les ménages » et la « poursuite de l'application des mesures fiscales prises en faveur du secteur privé dans le cadre de l'État d'urgence sanitaire ».

A noter que les discussions ont été entamées en fin de semaine dernière entre les partenaires sociaux et le secteur privé en vue de la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG). Le chef de l'état togolais Faure Gnassingbé les a encouragés à accélérer ces discussions.

## ENTREPRISE

# DIWA Industries certifiée ISO 9001 : 2015

La société industrielle spécialisée dans la fabrication des emballages métalliques, notamment les bouteilles de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié), DIWA Industries, a reçu vendredi dernier son certificat ISO 9001 : 2015.

Nicolas EDORH

Selon le Directeur Général de l'organisme de certification AB Certification, la société DIWA Industries a obtenu son certificat sans aucun écart constaté à l'issue de l'audit. « Chose rare dans ce processus », confirme le Directeur Général de AB Certification.

L'obtention de ce certificat est le résultat des efforts fournis par DIWA Industries pour répondre aux exigences des parties intéressées, notamment les clients, les actionnaires, les employés et les communautés environnantes. Cette certification témoigne de son engagement à continuellement améliorer ses processus et ses

services afin de garantir la satisfaction de ses clients.

La norme ISO 9001 : 2015 établit les exigences relatives au système de management et est utilisée pour certifier les systèmes de gestion de la qualité qui mettent l'accent sur l'amélioration continue, la satisfaction de la clientèle et l'implication active de la direction et des employés dans une approche basée sur les processus. Elle est accordée exclusivement aux entreprises qui démontrent des protocoles efficaces et documentés d'amélioration continue et de communication avec les clients en ce qui concerne la



qualité de service.

« La satisfaction client est le cœur de notre métier et soutient la culture de notre entreprise. La certification ISO 9001:2015 est la reconnaissance d'un parcours, d'un travail constant pour améliorer les pratiques et les produits proposés par Diwa Industries », a déclaré Agbogon Salomon, Directeur Général

de DIWA Industries.

Diwa Industries, grâce à l'engagement de son personnel et à la fidélité de sa clientèle, souhaite devenir un acteur local et sous régional incontournable dans la fabrication et la commercialisation des emballages pour l'industrie énergétique. La norme ISO

9001 : 2015 est une base essentielle de cet engagement.

Filiale du Groupe ZENER (ex Sodigaz), DIWA Industries fait partie d'un réseau de sociétés intervenant dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des services.

C'est une société anonyme industrielle spécialisée dans la fabrication d'emballages métalliques notamment la fabrication et la requalification de bouteilles de gaz butane ou GPL [(Gaz de Pétrole Liquéfié) de 3KG, 6KG, 12KG, 25KG & 50KG], et de production de Dioxyde de Carbone (CO2 alimentaire et industriel) et autres gaz inertes.

## FESTIVAL DES LOISIRS CONFEJES

## S'inspirer du modèle togolais

Placée sous le thème « les loisirs au service de la paix et de l'intégration sous régionale », la première édition du Festival des loisirs des pays francophones ouest-africains membres de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES) s'est tenue vendredi 16 septembre 2022 au stade de Kégué à Lomé sous la houlette du ministre des Sports et des Loisirs, Dr Lidi Bessi-Kama.

Charles YAO

Ce festival a servi de retrouvailles, d'intégration et de brassage des populations des pays d'Afrique de l'Ouest et membres de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES).

Plusieurs jeux de loisirs ont meublé cette rencontre qui a regroupé des participants venus entre autres, du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger, le Sénégal et bien évidemment du Togo.

Au total, dix stands de jeux de loisirs ont été animés par plusieurs fédérations notamment, awalé, le brusquembille, vététré, sport

de boule, horse shows, scrabble, jeux d'échecs, sport équestre, danse, etc.

Les participants ont eu aussi droit à d'autres jeux tels que le saut à la corde, le baby-foot, « djaskélé », la marelle, la course en sac, le ludo, la chaise musicale, etc. Tout ceci, dans une ambiance festive.

« Le secteur des loisirs porte les potentialités d'auto-transformation, de socialisation des concitoyens. Il constitue aussi un important gisement d'opportunités d'emplois directs et indirects. Ce qui veut dire que ledit secteur est un atout considérable qui peut être utilisé



par des pouvoirs publics pour répondre à la problématique de l'employabilité des jeunes, combattre le chômage, faire diminuer la pression sociale.

Je salue la politique de développement du sport du chef de l'Etat qui veut en faire un vecteur de paix, de cohésion sociale, d'intégration des

peuples et de développement économique du Togo », a laissé entendre Dr Lidi Bessi-Kama, ministre des Sports et des Loisirs.

La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES) se veut un festival biennal de façon rotative entre les pays francophones ouest-africains membres de la CONFEJES.

Cette première édition ainsi que l'organisation ont été saluées par Maissa Diao, Conseiller technique de la Secrétaire Générale de la CONFEJES. Il a invité les autres pays à s'inspirer du modèle togolais.

La CONFEJES est une institution intergouvernementale qui œuvre à la promotion de la jeunesse, des sports et des loisirs au sein de l'espace francophone.

## LUTTE CONTRE LE TERRORISME

## La HAAC initie une charte des médias

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé en début de semaine à l'intention des journalistes de Lomé, un séminaire sur le thème « Médias et lutte contre le terrorisme ».

Charles YAO

L'étape de Lomé qui a pris fin mardi 20 septembre a regroupé 110 professionnels des médias des préfectures du Golfe, d'Agoè-Nyivé et de la Région Maritime.

Le but de la rencontre est de « rappeler aux médias les obligations de traitement professionnel de l'information en temps de crise sécuritaire provoquée par des groupes terroristes venus de l'extérieur ». Plusieurs thématiques ont été abordées sur le traitement de l'information relative aux attaques terroristes et les perspectives.

A l'ouverture des travaux, le représentant du ministre d'Etat, ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des

Territoires, Douti Lardja, a insisté sur la nouvelle dynamique du terrorisme.

Il a parlé du passage à un environnement médiatique de plus en plus numérique avec une large portée et une rapidité sans précédent avec laquelle l'information se répand sur Internet. Ce qui constitue des défis majeurs à considérer dans cette lutte commune.

Des communications, il ressort que la presse togolaise dans son ensemble a abondamment relayé ces informations, avec un petit bémol. Il s'agit de la publication des images des victimes et la propension à faire le scoop. Les communicateurs ont invité les médias à plus de vérification des informations et à se tourner également vers



les sources officielles au risque de tomber sous le coup de la loi.

L'immersion dans la réglementation a permis de revisiter les règles professionnelles et éthiques de la couverture médiatique et du traitement de l'information en période de crise sécuritaire. L'atelier a connu l'animation des membres de la HAAC, avec la participation active

des personnes ressources, des représentants des forces de défense et de sécurité puis des départements ministériels impliqués et engagés dans l'état d'urgence sécuritaire.

Le président de la HAAC, Pitalounani Telou, a remercié le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, et son gouvernement pour le soutien sans faille dans l'organisation de ce séminaire. Il a, au nom de

l'instance de régulation, félicité les professionnels des médias pour leur engagement contre le terrorisme et les a invités à un traitement rigoureux des informations liées à ce phénomène.

L'autre but visé par la HAAC en organisant ce séminaire, selon le président de l'institution, c'est que les médias soient de véritables alliés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, un projet de charte des médias contre le terrorisme est élaboré par la HAAC de commun accord avec la presse sur toute l'étendue du territoire national. Cela vise à faire respecter l'éthique et la déontologie par les médias dans le traitement de l'information relative au terrorisme.

Le séminaire se poursuit jusqu'au 24 septembre 2022 avec d'autres acteurs des médias à l'intérieur du pays, notamment à Atakpamé et à Dapaong.

RENTRÉE 2022-2023

# IFFD-OTR : La 4<sup>ème</sup> promotion officiellement lancée

La 4<sup>ème</sup> promotion de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD-OTR) a officiellement démarré les cours lundi 19 septembre dernier à Lomé. Une cérémonie officielle de lancement de l'année 2022-2023 a été organisée pour la cause en présence du Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodie qui a invité les apprenants au sérieux et à la détermination durant l'année scolaire.

Charles YAO

Mis en place depuis 2019 dans le besoin de renforcer les compétences des agents de l'OTR en les outillant au niveau technique, fiscal, douanière en matière de recouvrement, l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'Office Togolais des Recettes (IFFD-OTR) a le vent en poupe.

Pour le compte de cette année scolaire, ils sont au total 115 auditeurs à la quête du diplôme d'Inspecteur des finances publiques pour certains et du Diplôme professionnel des finances publiques pour les géomètres, à débiter les cours pour le compte de la 4<sup>ème</sup> promotion. On note dans ce

lot entre autres, 05 auditeurs de la Direction des Douanes du Niger, 12 auditeurs du secteur privé, et le reste, des agents de l'OTR.

« Nous nous réjouissons de la confiance car nous enregistrons chaque année plus d'effectifs. On a commencé avec 58 auditeurs et en cette année. Nous sommes avec 115 auditeurs, globalement toujours avec la présence des étrangers. La fiscalité change au jour le jour, alors pour que quelqu'un soit à même de pouvoir asseoir l'impôt, calculer l'impôt, il faut qu'il puisse posséder la technique ou la matière », a expliqué Kwami Obossou,



Directeur de l'IFFD-OTR.

L'IFFD-OTR dispose de nos jours cinq filières notamment les impôts, management des services fiscaux et douaniers, trésor, technicien, géomètre. « Avant de venir à l'institut, il faut provenir d'une institution et non un étudiant sans emploi. A l'IFFD-OTR, ne peuvent réussir que ceux qui ont douze de moyenne », a ajouté Kwami Obossou.

« Ma présence à l'IFFD-OTR rime avec mon renforcement de capacité de manière approfondie dans la filière douane », a

déclaré Tété Komlan Franck Barrigah, auditeur de la 4<sup>ème</sup> promotion.

Après dix mois de cours, ces auditeurs seront capables de faire des travaux d'expertise, d'encadrement ou de conception, des opérations d'assiette, de recouvrement, de contrôle fiscal, des opérations de la comptabilité et du contrôle des dépenses et recettes. Pour Philippe Kokou Tchodie, Commissaire Général de l'OTR, « aucun pays au monde ne peut exister sans les finances publiques ».

Créé par décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office Togolais des Recettes (OTR), l'Institut de Formation Fiscale et Douanière de l'OTR (IFFD-OTR) est un établissement d'enseignement supérieur parapublic à vocation professionnelle qui forme des cadres des administrations fiscale et douanière. Il est né de la volonté du gouvernement d'offrir une formation professionnelle de qualité au personnel des régies financières. Il s'ouvre aussi aux postulants externes, nationaux et étrangers, désireux de se qualifier dans les domaines fiscal et douanier ainsi qu'en management des services y afférents. L'IFFD-OTR offre des formations de base couronnées par un diplôme d'études supérieures en fiscalité, en douane et en managements des services fiscaux et douaniers, ainsi que des formations continues, des formations spécialisées et des formations à la carte.

## RÈGLEMENT DES LITIGES DOUANIERS

# L'OTR opérationnalise deux nouveaux outils

Faciliter le commerce au Togo et mieux gérer les litiges douaniers. C'est l'objectif visé par l'Office Togolais des Recettes (OTR) qui a procédé lundi 19 septembre dernier à Lomé, à l'opérationnalisation de la Commission Administrative de Règlement des Litiges Douaniers (CARLD) et des Décisions Anticipées (D.A). Tout ceci, en appui aux échanges commerciaux avec les opérateurs économiques, comme préconisé par l'accord sur la facilitation des échanges en son article 4 et la loi portant code des douanes nationales en son article 386.

Charles YAO

Depuis 2010, le gouvernement a entrepris un vaste programme pour l'amélioration du climat des affaires au lot duquel on a le nouveau code des douanes. Ainsi, ce nouvel outil qu'est la Commission Administrative de Règlement des Litiges Douaniers (CARLD) est un organe de recours contre les décisions prises par l'administration douanière et un cadre consensuel de règlement des litiges qui pourraient naître du dédouanement des marchandises opérées par le secteur privé. L'opérationnalisation de ce premier maillon des recours en

matière douanière est un signal de l'engagement des autorités à satisfaire aussi le désir des opérateurs économiques.

La Commission administrative de règlement des litiges douaniers (CARLD) est composée de sept membres dont trois représentants de la douane et les quatre autres du secteur privé.

« La CARLD est un organe de gestion des litiges qui naissent dans les activités de dédouanement entre l'administration douanière et les usagers de la douane ou les opérateurs économiques qui utilisent la douane pour la



réalisation de leurs opérations. Elle met fin à la perception selon laquelle, les litiges douaniers sont gérés de façon arbitraire par l'administration qui s'arrogeait le droit des décisions. Avec sa composition multiforme, elle vient accorder un regard d'ensemble sur qui a raison et qui a tort entre le requérant et l'administration des douanes sur les litiges. Sur beaucoup de décisions, on procédera par vote, ce qui justifiera de l'égalité des décisions », a expliqué Agoro Medjessiribi, président de la CARLD.

Quant au second outil, la Décision Anticipée (DA), elle relève du Commissariat des Douanes et Droits Indirects

de l'OTR. Elle est une décision communiquée par une autorité douanière compétente à un requérant avant l'importation ou l'exportation d'une marchandise visée par la requête qui indique le traitement que le Commissariat des Douanes et Droits Indirects accordera à la marchandise au moment de l'importation ou de l'exportation en ce qui concerne le classement tarifaire de la marchandise et ou l'origine de la marchandise.

La décision anticipée est délivrée dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception de la requête à condition que tous les éléments indispensables exigés

aient été communiqués. Le délai prescrit est suspendu lorsque le Commissariat des Douanes Indirects réclame au requérant un complément d'informations, de documents ou des éclaircissements en relation avec la requête. Aussi, lorsque ledit commissariat n'est pas en mesure de respecter le délai prescrit, il en informe le requérant au plus tard 15 jours avant l'expiration de celui-ci.

La Décision Anticipée est valable pour une durée de 03 ans, à compter de la date d'effet et demeure en vigueur sous réserve d'introduction de requête de modification.

Pour Kossi Tofio, directeur de cabinet du ministère de l'Economie et des Finances, « nous disposons maintenant de deux nouveaux outils qui viendront assurer la facilitation des échanges commerciaux des opérateurs économiques qui ne cessent d'accroître dans tous les secteurs d'activités ».



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS

# Les administrateurs des groupes WhatsApp sensibilisés

« Modération de contenus et responsabilité des administrateurs ». C'est sur ce thème que les administrateurs de plateformes WhatsApp ont été outillés vendredi 16 septembre 2022 à Lomé, une initiative du ministère de la Communication et des Médias, en collaboration avec le ministère des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République. L'objectif est d'amener les administrateurs de plateformes WhatsApp au respect du code pénal et de la loi sur la cybersécurité en vigueur au Togo.

Charles YAO

Les technologies de l'information et de la communication jouent de nos jours un rôle majeur dans la société et peuvent être sources de problèmes si une gestion prudente n'y est pas faite.

Le sujet était au cœur d'une rencontre d'échanges entre les autorités et les responsables des plateformes ou de groupes WhatsApp, afin d'identifier ensemble les voies et moyens

qui permettraient de mieux modérer les informations qui circulent dans les groupes, surtout les plus influents et de voir aussi les niveaux de responsabilités qui peuvent être ceux des auteurs de messages des administrateurs des plateformes.

Au Togo, l'article 290 du Code pénal permet une extension de son champ d'application aux réseaux sociaux. Ainsi,



la publication directe ou par voie de reproduction d'une allégation ou imputation est qualifiée de diffamation.

Pour le Professeur Akodah Ayewouadan, ministre de la Communication et des Médias, « au regard d'un contexte qui est le nôtre aujourd'hui, lorsqu'on parle de réseaux sociaux, on parle d'un outil qui peut nous permettre de communiquer de façon très large mais aussi de faciliter la circulation d'informations de mauvaise qualité, de rumeurs voir des incitations à la violence et à la haine. J'appelle donc au sens de la responsabilité de tout le monde,

car nous avons entre nos mains un outil qui doit nous permettre de construire, d'avancer et de nous ouvrir de nouvelles opportunités. Alors, faisons en sorte que cet outil ne se retourne pas contre nous et devienne un outil de destruction ».

Le Togo a aussi des lois relatives à la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité, ce qui permet au gouvernement de disposer d'un cadre juridique clair et cohérent permettant au numérique de jouer son rôle de vecteur de croissance et développement. Il est donc demandé aux administrateurs de plateformes WhatsApp de définir une charte du groupe pour le rappel à l'ordre, circonscrire les informations, etc.

La gestion d'un groupe WhatsApp consiste en la modération des contenus, l'adjonction d'autres

utilisateurs, etc. Est considérée comme administrateur d'une plateforme WhatsApp, celui qui crée ou qui a obtenu la qualité d'administrateur à la suite de sa désignation. « Lorsque vous créez un groupe d'échanges, à priori, votre responsabilité n'est pas engagée. Mais, lorsqu'on regarde de façon attentive les textes qui régissent les relations dans notre pays, en matière pénale vous pouvez voir votre responsabilité engagée et aussi au plan civil », a ajouté le ministre Akodah Ayewouadan

Créée en 2009, WhatsApp est une application mobile qui fournit un système de messagerie instantanée chiffrée de bout en bout, aussi bien via les réseaux de téléphonie mobile que par Internet.

AGOË-NYIVÉ 4 / TOURNOI U12

## « Miabé Africa » offre des kits scolaires à 132 enfants

L'association « Miabé Africa » a encore fait parler d'elle dans la commune d'Agoè-Nyivé 4. Comme d'habitude, en période de vacances, l'association « Miabé Africa » organise depuis quelques années un tournoi de football. Organisé cette année pour marquer la célébration de l'édition 2022 de l'enfant africain, ladite compétition qui a regroupé les équipes de football de 11 à 13 ans, a connu son apothéose dimanche 18 septembre 2022 à « Petit Paris Agoè Zongo », avec à la clé, un kit scolaire pour chaque joueur.

Charles YAO

Ce tournoi de l'association « Miabé Africa » intitulé « Tournoi de football U12 pour la célébration de l'enfant africain 2022 » qui a regroupé 11 équipes des U12 marquant la célébration de l'édition 2022 de l'enfant africain, a permis à tous les enfants ayant pris part audit tournoi de repartir avec un kit scolaire composé de cahiers, stylo, etc, une manière d'aider les parents et aussi inciter les enfants à s'adonner aux études.

« C'est une satisfaction totale pour nous parents de ces jeunes, car le responsable de Miabé Africa outre permettre aux enfants de se donner du plaisir à travers le football, il les aide notamment en leur offrant des kits scolaires », a laissé entendre Abdoul-Aziz, un parent.

En ce qui concerne le tournoi, l'équipe de Destin Foot (Bigni Oubo) a remporté le premier prix mis en jeu devant Jaguar, battue 1 but à 0, une œuvre de Atarouwa Issan à la 13<sup>ème</sup> minute. Destin Foot part donc avec un trophée et une enveloppe tout comme Jaguar.

« Je suis très content surtout que le bonheur se lit dans le visage des enfants qui ont participé à ce tournoi qui marque la célébration de l'enfant africain célébrée chaque 16 juin. Nous avons saisi cette occasion pour mettre l'accent et sensibiliser sur les droits des enfants. C'était aussi une occasion pour nous de soulager les parents d'élèves qui préparent en ces temps de vie chère, la rentrée scolaire. Nous choisissons toujours le football, car c'est le sport roi, un sport rassembleur », a affirmé



Taoufic Tidjani, président de l'association « Miabé Africa » et promoteur du tournoi.

Ce tournoi a pour objectif général de contribuer par le football à la promotion et à la protection des droits des enfants pour un développement humain dans un environnement social de plus en plus dégradé. Il consacre aussi l'engagement de l'association « Miabé Africa » à la cause des enfants dans un environnement mondialement menacé par les fléaux de toute nature. « C'est un sentiment de joie qui m'anime en voyant ces enfants très heureux à l'issue de ce tournoi organisé par Miabé Africa. Nous encourageons chacun à y mettre du sien à l'avenir », a dit Yarnaba Moustapha, chef section planification et division de la commune Agoè-Nyivé 4, représentant son Maire.

A la fin du tournoi, les 132

enfants participants ont bénéficié de kits scolaires composés de cahiers de 200 pages et 100 pages, ainsi que des stylos.

L'association « Miabé Africa » œuvre pour l'épanouissement des jeunes. Elle a entre autres pour objectifs de promouvoir une éducation de qualité et la formation professionnelle en faveur des jeunes, de favoriser auprès des jeunes la culture de l'excellence, du leadership et du

développement personnel, de lutter contre le chômage des jeunes diplômés ou non sans emploi, promouvoir la culture de l'entrepreneuriat, de l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes;

d'apporter un appui aux initiatives privées des jeunes démunis, œuvrer à la réinsertion sociale des jeunes démunis, promouvoir

l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes. Elle a à son actif l'organisation de trois éditions du « tournoi de la paix » qui a rassemblé les équipes juniors de la commune d'Agoè-Nyivé 4.



Récépissé No 0546/31/05/16/ HAAC

Djidjolé - Batomé, von après Maison Suzanne AHO, en face de l'église EAC-TOGO  
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02  
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication  
Elom K. ATTISSOGBE  
Tél : (+228) 91 90 48 04 / 98 01 82 02

Rédacteur en chef  
Nicolas EDORH

Rédaction  
Elom ATTISSOGBE  
Nicolas EDORH  
Béatrice AGBODJINO

Infographie  
La Nouvelle Tribune

Impression  
SDR

Tirage  
2.500 exemplaires



**CORIS MONEY**  
Simple et cool !



**Transferts**

**OF**

**Retraits**

Minimum

**1000F**

Maximum

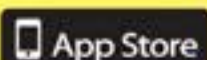
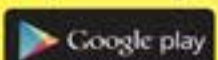
**1%**

offre soumise à conditions

Appelez votre banque au **8283**

[www.corismoney.com](http://www.corismoney.com)

Disponible gratuitement sur



**SIMPLE  
& COOL**

par

